

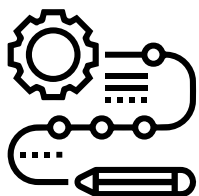
GRILLE DE COTATION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE



CONDITIONS DU LOGEMENT ACTUEL

CRITÈRES	JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR ACTIVER VOS POINTS	POINTS
- J'occupe un logement indigne - Ou j'occupe un logement non-décent et je vis avec un mineur	POUR UNE SITUATION DE LOGEMENT INDIGNE : - Décision administrative (arrêté du Préfet, du Maire...) - Ou un jugement du tribunal - Ou une attestation de la CAF ou de la MSA - Ou tout autre document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement démontrant la situation d'indignité, photos POUR UNE SITUATION DE LOGEMENT NON-DÉCENT AVEC UN MINEUR : - Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos - Ou une copie du jugement du tribunal statuant sur l'indécence du logement - Ou une attestation de la CAF ou de la MSA - Ou tout autre document démontrant l'indécence du logement. - Et pour les enfants mineurs : livret de famille ou acte d'état civil	+ 130 points
J'occupe un logement sur-occupé et je vis avec un mineur	- Contrat de location, quittance de loyer - Ou un justificatif de propriété - Et pour les enfants mineurs : le livret de famille ou l'acte d'état civil	+ 120 points
- Je suis sans-abri - Ou j'occupe un habitat de fortune	- Attestation d'un travailleur social ou d'une association - Ou un certificat de domiciliation	+ 130 points
- J'occupe un logement temporaire (hébergement, logement de transition) - Ou je suis hébergé(e) à l'hôtel ou au camping	- Attestation du gestionnaire - Ou une attestation d'un travailleur social ou d'une association - Ou un certificat de domiciliation - Ou un reçu d'un hôtel ou d'un camping	+ 130 points
Je suis hébergé(e) chez un tiers (parents, enfants, particulier...)	Attestation de la personne qui héberge, d'un travailleur social ou d'une association	+ 115 points
Mon loyer actuel est trop élevé	Quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement.	+ 10 points
Mon logement actuel est inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	- Carte de mobilité inclusion invalidité - Ou une carte d'invalidité pour les personnes qui en sont titulaires à titre définitif - Ou une décision d'attribution d'un droit ou d'une prestation par une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées - Ou une décision d'attribution d'une pension d'invalidité par un organisme de sécurité sociale - Ou une décision d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) - Ou un certificat médical justifiant les besoins d'adaptation du logement	+ 10 points
- J'occupe un logement sous-occupé - Ou j'occupe un logement sur-occupé et je ne vis pas avec un mineur	- Contrat de location, quittance de loyer - Ou un justificatif de propriété - Livret de famille, acte d'état civil ou tout autre document attestant de la composition du ménage	+ 6 points



PROCÉDURES EN COURS

CRITÈRES	JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR ACTIVER VOS POINTS	POINTS
• Je suis en procédure d'expulsion sans solution de logement	• Commandement de payer • Ou une assignation à comparaître • Ou un jugement prononçant l'expulsion • Ou un commandement de quitter les lieux	+ 120 points
• Mon logement est repris ou mis en vente par son propriétaire	• Lettre de congé du propriétaire • Ou un jugement prononçant la résiliation du bail	+ 10 points
• Mon logement sera bientôt démol	• Document administratif justifiant la démolition du logement	+ 10 points
• Je suis propriétaire et mon logement est en vente	• Acte de propriété • Et tout autre document justifiant de la mise en vente du bien immobilier	+ 6 points
• J'occupe un logement non-décent et je ne vis pas avec un mineur	• Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos • Ou une copie du jugement du tribunal statuant sur l'indécence du logement • Ou une attestation de la CAF ou de la MSA • Ou tout autre document démontrant l'indécence du logement • Et le livret de famille, l'acte d'état civil ou tout autre document attestant de la composition du ménage	+ 10 points



CRITÈRES	JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR ACTIVER VOS POINTS	POINTS
• Je suis en CDD ou en intérim	• Contrat de travail	+ 3 points
• Je sors d'une période de chômage de longue durée	• Carte de demandeur d'emploi • Ou une attestation de situation • Et tout document attestant de la reprise d'activité (attestation de formation ou contrat de travail)	+ 120 points
• Je suis étudiant ou apprenti • Ou j'ai moins de 30 ans	POUR LES ÉTUDIANTS ET APPRENTIS : • Carte d'étudiant • Ou un contrat de travail POUR LES MOINS DE 30 ANS : • Document attestant de l'identité et de la régularité de séjour du demandeur ou du codemandeur (carte d'identité, passeport, titre de séjour...)	+ 6 points
• J'ai moins de 21 ans et j'ai été pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance (ASE) avant mes 18 ans	• Attestation du Conseil départemental • Ou extrait d'une décision judiciaire permettant d'établir le bénéfice d'une mesure au titre de l'ASE	+ 130 points
• J'ai plus de 65 ans	• Document attestant de l'identité et de la régularité de séjour du demandeur, du codemandeur ou d'une autre personne à charge (carte d'identité, passeport, titre de séjour, livret de famille, acte d'état civil...)	+ 6 points
• J'ai été victime de violences au sein de mon couple • Ou je suis menacé de mariage forcé • Ou j'ai été victime d'agression sexuelle • Ou je suis engagé(e) dans un processus de sortie de prostitution • Ou je suis reconnu(e) victime de traite humaine	POUR LES VIOLENCES FAMILIALES OU UNE MENACE DE MARIAGE FORCÉ : • Situation d'urgence attestée par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou par un récépissé de dépôt de plainte POUR LES AUTRES SITUATIONS (victime d'agression sexuelle, sortie de prostitution, ou victime de traite humaine) : • Document établi par un travailleur social ou une association d'aide aux victimes. Les contacts utiles sont référencés sur le site Internet de la Préfecture d'Indre-et-Loire. • Ou un récépissé d'une main courante • Ou un récépissé de dépôt de plainte	+ 130 points

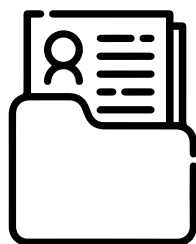


SITUATION FAMILIALE ET PROFESSIONNELLE



SITUATION FAMILIALE ET PROFESSIONNELLE

CRITÈRES	JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR ACTIVER VOS POINTS	POINTS
- J'ai changé de lieu de travail - Ou mon lieu de travail est éloigné de mon logement	- Contrat de location, quittance de loyer - Ou un justificatif de propriété - Et document justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur (contrat de travail, attestation de l'employeur...).	+ 10 points
- Je divorce ou je me sépare - Ou je suis parent isolé - Ou des personnes à ma charge quittent mon foyer - Ou je me rapproche de ma famille	POUR UNE SITUATION DE DIVORCE OU SÉPARATION : - Jugement de divorce ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel - Pour les PACS : déclaration conjointe de dissolution ou mention de la dissolution dans l'acte de naissance - En instance de divorce : copie de l'acte de saisine du juge aux affaires familiales dans les conditions prévues au code de procédure civile ou, lorsque c'est un divorce par consentement mutuel, justificatif d'un avocat attestant que la procédure est en cours POUR UNE SITUATION DE PARENT ISOLÉ : - Livret de famille ou acte d'état civil - Ou un certificat médical de grossesse EN CAS DE RAPPROCHEMENT FAMILIAL : - Attestation de dépôt de demande s'il s'agit d'un regroupement familial	+ 10 points



INFORMATIONS GÉNÉRALES

CRITÈRES	JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR ACTIVER VOS POINTS	POINTS
Je suis reconnu au titre du DALO	Aucune pièce justificative n'est demandée pour obtenir les points de cotation correspondants.	+ 1200 points
Je suis en situation de handicap	- Carte de mobilité inclusion invalidité - Ou une carte d'invalidité pour les personnes qui en sont titulaires à titre définitif - Ou une décision d'attribution d'un droit ou d'une prestation par une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées - Ou une décision d'attribution d'une pension d'invalidité par un organisme de sécurité sociale - Ou une décision d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) - Ou un certificat médical justifiant les besoins d'adaptation du logement	+ 130 points
Je sors d'un hébergement thérapeutique	Attestation du gestionnaire	+ 120 points
J'appartiens au 25 % des ménages ayant le moins de ressources parmi les demandeurs d'un logement sociale (1^{er} quartile)	TOUT JUSTIFICATIF DES REVENUS PERÇUS POUR TOUTES LES PERSONNES APPELÉES À VIVRE DANS LE LOGEMENT : - Dernier avis d'imposition reçu ou à défaut l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu - Bulletins de salaire des trois derniers mois ou attestation de l'employeur - Justificatif de ressources : notification de pension de retraite ou d'invalidité, avis de paiement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi, pensions alimentaires reçues... - Attestation de la CAF ou de la MSA justifiant le versement de prestations sociales et familiales - Avis d'attribution de bourse pour un étudiant	+ 130 points
J'habite ou je travaille sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire	POUR JUSTIFIER LE FAIT QUE VOUS HABITEZ SUR LE TERRITOIRE DE TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE : - Contrat de location - Ou une quittance de loyer - Ou un justificatif de propriété - Ou une attestation de la personne qui héberge (parents, enfants ou particulier) - Ou une attestation d'hébergement d'un gestionnaire - Ou reçu d'un hôtel ou d'un camping - Ou une attestation d'un travailleur social ou d'une association - Ou un certificat de domiciliation POUR JUSTIFIER LE FAIT QUE VOUS TRAVAILLEZ SUR LE TERRITOIRE DE TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE : - Contrat de travail - Ou une attestation de l'employeur	+ 3 points



ANCIENNETÉ

CRITÈRES	JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR ACTIVER VOS POINTS	POINTS
• Ma demande a entre 12 et 18 mois d'ancienneté	POUR ANCIENNETÉ DE LA DEMANDE : • Aucune pièce justificative n'est requise, le critère retenu est calculé selon la date de dépôt de la demande de logement social.	+ 10 points
• Ma demande a entre 19 et 24 mois d'ancienneté		+ 20 points
• Ma demande a plus de 24 mois d'ancienneté		+ 30 points
• Je suis déjà locataire du parc social et ma demande a entre 18 et 24 mois d'ancienneté	POUR L'ANCIENNETÉ DE LA DEMANDE : • Aucune pièce justificative n'est requise, le critère retenu est calculé selon la date de dépôt de la demande de logement social.	+ 10 points
• Je suis déjà locataire du parc social et ma demande a entre 25 et 30 mois d'ancienneté		+ 20 points
• Je suis déjà locataire du parc social et ma demande à plus de 30 mois d'ancienneté		+ 30 points



TRAITEMENT DU DOSSIER

CRITÈRES	JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR ACTIVER VOS POINTS	POINTS
• Je suis déjà locataire du parc locatif social	• Contrat de location • Ou une quittance de loyer	+ 6 points
• Ma demande a été présentée entre 1 et 2 fois en commission sans proposition d'attribution	• Aucune pièce justificative n'est requise, le critère retenu est calculé à partir du nombre de passage en commission d'attribution des logements et le nombre de propositions effectuées sur votre dossier.	+ 6 points
• Ma demande a été présentée plus de 2 fois en commission sans proposition d'attribution		+ 10 points
• J'ai refusé un logement adapté à mes besoins et à mes capacités financières		- 3 points
• J'ai effectué une fausse déclaration (présentation de faux documents, omissions répétées...)		- 25 points